

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024 – APPROUVÉ LE 08/11/2024

Nombre de membres en exercice :

10

Pouvoir : 00

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Excusé : 00

Date de la convocation : LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle commune, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire.

Étaient présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JOUBERT Flore, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal, VOLLE Thierry.

Secrétaire : Mme JOUBERT Flore

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. Les thèmes suivants sont abordés.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX AINSI QUE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATION PRISES LE 21 JUIN 2024 :

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal, ainsi qu'à la liste des délibérations prises lors de la réunion du Conseil municipal du 21 juin dernier, qui ont été joints à la convocation. Deux rectifications de détail ont été effectuées en amont de la présentation. Sur cette base, le procès-verbal et la liste des délibérations sont **approuvés à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

DATES à RETENIR : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

- La cérémonie au monument aux morts, en hommage aux victimes des guerres, aura lieu le dimanche 10 novembre à 11h00. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Une information sera également distribuée dans les boîtes aux lettres pour le ramassage des encombrants. Il aura lieu le mardi 12 novembre 2024.

Il est rappelé que seuls les objets volumineux sont ramassés (sommier, ferraille), ceux que l'on ne peut pas emporter à la déchèterie dans une voiture.

NOUVEAU CONTRAT POUR LE PHOTOCOPIEUR :

Le photocopieur du secrétariat est loué pour une durée de 5 ans. La société ELAN nous propose de changer dès la fin de cette année le photocopieur pour un modèle plus récent. Le prix de la location reste presque inchangé (+ 5€ par trimestre). Le **Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes valide ce choix.**

Il est rappelé que les associations de la commune peuvent utiliser le photocopieur pour diffuser leurs informations, à condition de fournir le papier.

DÉLIBÉRATION POUR REGULARISATION COMPTABLE ENTRE LE BUDGET EAU ET LE BUDGET COMMUNAL

M. le Maire précise au conseil municipal que suite à un mail reçu en mairie par La Conseillère en Décideurs Locaux, l'emprunt de 180000€ souscrit en 2019 auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire concernant la salle d'animation rurale, l'aménagement de la traversée du bourg ainsi que l'accessibilité de la Mairie, un montant de 30000€ avait été affecté à des travaux liés au réseau d'eau. Un contrat spécifique relatif au Budget Eau aurait dû être signé. Dès lors, il convient de :

- valider la dette du budget eau à l'encontre de la commune pour un montant de 21 977,88€ au 31/12/2023
- rectifier cette erreur d'imputation comptable pour un montant de 21 977,88€ arrêté à ce jour
- prévoir les crédits budgétaires à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes décide : DE CONSTATER la dette du budget eau à l'encontre de la commune pour un montant de 21 977,88€ ; DE PREVOIR les crédits budgétaires comme suit :

Débit c/1641	21 977,88€
Crédit c/1687	21 977,88€

Suite à cette délibération il est demandé au conseil d'adopter une DM de révision de crédits au Budget EAU.
Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes :

➤ VOTE la DM-N°1 au Budget Eau suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euro		21 997,88 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		21 997,88 €
R 1687 : autres dettes		21 997,88 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		21 997,88 €

M. le Maire précise qu'au Budget Principal de la Commune il y a aussi une DM à faire afin de prévoir le paiement du complément des échéances de l'emprunt.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes :

➤ VOTE la DM-N°1 au Budget commune suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		1 942,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 942,00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		227,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		227,00 €
R 276348 : Crédances sur autres communes		1 942,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières		1 942,00 €
R 76238 : Remb. intérêts emprunts transférés par d'autres tiers		227,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers		227,00 €

TRAVAUX A PREVOIR SUITE AUX INTEMPERIES

M. le Maire rappelle que les pluies du printemps ont causé des dégâts importants au Rayé. La route a dû être fermée et d'importants travaux sont nécessaires pour consolider le pont sur le Mussy. Des devis seront demandés et des contacts ont été établis avec les autorités en charge de la gestion des cours d'eau et de la biodiversité. Des subventions seront demandées, mais il est probable qu'un tel chantier pèsera sur les finances communales.

Des travaux de voirie seront aussi nécessaires à Vavre. Là encore nous avons demandé des devis et attendons de voir ce qui est possible compte tenu de la configuration particulière des lieux (passage près des immeubles, présence de câbles électriques sous la chaussée).

FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

A plusieurs reprises, des difficultés ont été observées pour le nettoyage du sol de la salle des fêtes. Depuis l'agrandissement de 2019, la surface à laver est importante. Il est donc envisagé d'acquérir une laveuse électrique. Elle ne serait utilisée que par l'employé municipal, après chaque location, étant entendu que les locataires devront avoir balayé le sol et rendu propres les toilettes, la cuisine, le bar, la chambre froide etc. Des devis ont été demandés et une démonstration est prévue. Si ce choix se confirmait, cela impliquerait une légère hausse du tarif de la location, aujourd'hui faible si on le compare avec les offres environnantes.

Il est aussi envisagé de changer le lave-vaisselle qui à bientôt 30 ans. Ce changement pourrait accompagner la modification prochaine du système de production d'eau chaude qui ne sera donc plus réalisée par la chaudière au fioul. Un chauffe-eau électrique va être installé dans la cuisine. Ce changement devrait réduire la facture énergétique.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport Social Unique (RSU) annuel, préparé par la Secrétaire. Il ressort que les effectifs sont stables pour 2023, les 2 agents avec parité homme/femme, avec 1 agent titulaire. Aucun arrêt, ni d'accident de travail. Les charges de personnel (agents et élus) représentent environ 38% des dépenses de fonctionnement de 2023. Pourcentage stable par rapport à 2022.

VENTE DE CHEMIN :

Une vente de chemin à Vavre a été envisagée il y a déjà 4 ans. Une enquête publique a eu lieu mais la vente n'a pas été réalisée suite à plusieurs interrogations sur la possibilité d'emprunter le chemin de substitution pour les services de sécurité, ainsi que les engins forestiers et agricoles. Une présentation détaillée des lieux et des contraintes a été faite en conseil afin que tous les conseillers disposent des informations nécessaires. Nous attendons des avis extérieurs sur ce point. Dans l'attente, aucune décision n'est prise pour l'instant. La discussion est reportée au prochain conseil municipal.

POINT BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation budgétaire de la commune au 15 septembre.

- Le budget de fonctionnement est dans la ligne des années antérieures. Les recettes dépassent les dépenses et un résultat annuel positif d'environ 50 000 € est attendu. Il est rappelé que ces excédents de fonctionnement sont indispensables pour alimenter le budget d'investissement.
- Le budget d'investissement présente lui un solde négatif car d'importants travaux ont été payés cette année (trottoir vers le jeu de boules, voirie à Achintre ainsi qu'entre Les Trèves et Fénier). Des travaux ont également été réalisés dans le bâtiment de la mairie.
- Les réserves de la commune sont donc sollicitées, car ces travaux étaient programmés mais nous attendons 50 000 € de subventions obtenues. Or sur ce total, 30 000 € doivent nous être versés par le Département (42) qui rencontre actuellement des problèmes de trésorerie. La somme attendue ne sera pas versée avant 2025, peut-être en fin d'année.
- La prudence est donc de mise. Bien que notre situation budgétaire soit satisfaisante, les retards dans le versement des subventions ne nous permettent pas d'envisager des décaissements importants dans les mois qui viennent. En outre, il se pourrait que les contraintes financières qui pèsent sur les finances publiques de la France se traduisent, comme en 2014-2018, par une limitation des dotations ou des subventions en provenance de l'Etat. Et cela alors même (voir ci-dessus) que les aléas climatiques pourraient impliquer des charges nouvelles pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Étude sur la sécurisation de la ressource en eau :** Le bureau Réalités est venu en mairie le 1^{er} Juillet pour nous présenter les résultats de l'étude sur la ressource en eau. Il ne semble pas prioritaire de se lancer dans la recherche d'une nouvelle source. Il nous est conseillé de procéder d'abord au nettoyage des deux captages. Une connexion avec Chauffailles pourrait être étudiée dans le cadre d'une étude conduite actuellement en Saône et Loire.
- ✓ **Le repas des anciens, précédé de la marche de rentrée, se tiendra le dimanche 6 octobre** à la salle des fêtes. La population sera invitée au verre de l'amitié à l'heure de l'apéritif.
- ✓ **Les représentations du théâtre auront lieu comme chaque année en novembre.**
- ✓ **L'association des familles organisera un marché de Noël le dimanche 1^{er} décembre** dans la salle des fêtes. Des manifestations sont aussi prévues à l'occasion du Téléthon, le programme reste à définir.
- ✓ **Les bureaux attenants au local technique ne sont pas utilisés actuellement.** La commune a reçu une demande d'une habitante de la commune pour y installer une activité. Cela va être mis à l'étude et nous en définirons éventuellement les modalités au prochain conseil.

La séance est levée à 22 heures 45

Prochains conseils municipaux : vendredi 8 Novembre 2024 - 20h30

Et vendredi 13 décembre 2024 - 20h30

Le Maire, Yves CROZET.

La secrétaire de séance, JOUBERT Flore

